

Republique Française

Département de l'Hérault

Commune  de Rosis

Séance du 2. Juillet 2012 à 20h 30

Membres présents : M. Jacques MENDES – M. René MAGNALDI – M. Daniel BOURDON – Mlle Nathalie MENDES  
- M. Eric NAUTRE - M. Gérard LUNA.

Membre (s) absent (s) excusé (s) : - Mme Sandrine LECLERCQ ( pouvoir à Jacques MENDES ) - M.  
Germain FARENQ - Mme Arlette ARAGON - M. Moïse ROQUES

Secrétaire de séance: Mlle Nathalie MENDES

Ordre du jour

1. Approbation du CM de juin 2012
2. Mise en conformité du système d'alarme incendie du Gîte communal
3. Pétition suite à la dégradation du réseau téléphonique
4. Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales
5. Désignation d'un délégué aux affaires scolaires
6. Désignation d'un délégué au S.M de la vallée de la Mare
7. Moulin de Lafage – Convention avec LEP de Bédarieux
8. Projet de réalisation d'un ouvrage sur le patrimoine communal
9. Achat habitation à Compeyre demande de fonds de concours
10. Tourbière de la Lande Protocole de stage pour deux stagiaires du GRETA
11. Restauration du Ponton de la tourbière par les randos pisteurs
12. Pont vieux d'Andabre-Notification de subventions-demande de fonds de concours
13. Le Cabaret – Installation de deux ralentisseurs
14. Cession de terrain à Douch-Intervention du Conseiller général
15. Réunion du Conseil de Communauté de Communes de la Montagne du Haut Languedoc
16. Recensement d'Aires de stationnement sur la commune
17. Dissolution du syndicat de Télévision- répartition financière
18. Gîte et refuge communaux de Douch- Remplacement d'équipements existants.
19. Fêtes et manifestations estivales

**TABLEAU DE BORD DU SITE**  
<http://www.rosis-languedoc.com>

**Fréquentation du site ce mois de JUIN 2012 = 3237 Visites**  
**Fréquentation du site depuis le début de l'année = 17 071 Visites**

**1 – APPROBATION DU C.R. du CONSEIL MUNICIPAL DU MOIS DE JUIN 2012**

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil d'adopter le Compte Rendu du dernier **Conseil Municipal de JUIN 2012**.

**Avis du Conseil :** *Le Conseil adopte le Compte rendu du Conseil Municipal de Juin 2012*

**Nombre de voix :** Pour : 7 contre : / abstention : /

**2 – MISE EN CONFORMITE DU SYSTEME D'ALARME INCENDIE DU GITE DE DOUCH**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que dans le cadre de la mise en conformité du système d'alarme incendie du gîte communal de Douch, trois entreprises ont répondu à l'appel d'offre dans les délais prescrits et deux autres hors délai.

Il indique qu'après l'examen des dossiers, que c'est l'entreprise Garret de Lamalou, qui a fourni le devis de travaux le moins disant et qui doit être retenue.

Il propose de solliciter la Communauté de Communes de la Montagne du Haut Languedoc pour l'obtention de fonds de concours pour financer ces travaux.

Il demande aux membres du Conseil de bien vouloir examiner cette proposition et d'en délibérer.

**Avis du Conseil :** *Le Conseil adopte la proposition du Maire et l'autorise à solliciter les fonds de concours de la Communauté de Communes de la Montagne du Haut Languedoc.*

**Nombre de voix :** Pour : 7 contre : / abstention : /

**3 – PETITION SUITE AU DEGRADATION DU RESEAU TELEPHONIQUE**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil du courrier que vient de nous adresser le « service Clients Orange de Lille », suite à la réclamation formulée par M. René Magnaldi.

Ce service nous informe que suite à cette requête, un courrier a été envoyé à la Direction régionale concernant une demande de geste commercial pour une liste de clients de notre commune suite à une interruption de service à Rosis en avril dernier.

Il nous précise également, que leur service clients ne peut que traiter des courriers émanant de chaque client à titre individuel. Il demande aux membres du Conseil de bien vouloir indiquer cela à nos administrés qui recevront alors chacun un geste commercial sur une prochaine facture conformément à nos engagements contractuels en fonction des services détenus et de la durée de l'interruption des services.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil de bien vouloir en informer ceux de nos administrés qui ont été privés de téléphone en avril 2012.

**Avis du Conseil :** *Le Conseil prend acte de l'information.*

**Nombre de voix :** Pour : 7 contre : / abstention : /

**4 - FOND NATIONAL DE PEREQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES FP**

Monsieur le maire indique aux membres du Conseil que l'article 144 de la loi des finances 2012 a institué un mécanisme de péréquation horizontale des ressources intercommunales et communales (FPIC) Fond de Péréquation Intercommunales et Communales),

Il précise que celui-ci consiste à prélever des ressources de certaines intercommunalités et communes pour les reverser aux intercommunalités et communes moins favorisées.

Lors de la dernière réunion du Conseil communautaire, la conseillère financière de la Communauté de Communes de la Montagne du Haut Languedoc, nous a présenté un diaporama sur la répartition de la FPIC entre les communes et l'intercommunalité pour nous permettre d'opter pour une répartition dérogatoire des prélèvements et des reversements entre une communauté et ses communes membres.

Il indique qu'en ce qui concerne notre commune, dans le cadre de l'option choisie qui a été adoptée à l'unanimité des membres du Conseil Communautaire, nous reverserons 491 ,00€ au pot commun et percevrons 1 550 ,00€.

**Avis du Conseil :**

*Le Conseil prend acte de l'information.*

**Nombre de voix :** Pour : 7 contre : / abstention : /

**5 – DESIGNATION D'UN DELEGUE AU REGROUPEMENT SCOLAIRE PLAISANCE / PABO**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que par nécessité de service, compte tenu de l'indisponibilité des délégués en poste et qui ne peuvent se rendre aux réunions, il y a lieu de désigner un nouveau délégué aux affaires scolaires en remplacement de Mme Sandrine Leclerc, qui devient suppléante.

Il propose aux membres du Conseil de bien vouloir s'exprimer sur la candidature de M. Daniel Bourdon, comme délégué titulaire suppléant aux affaires scolaires et d'en délibérer.

**Avis du Conseil :** *Le Conseil adopte la proposition du Maire et désigne Daniel Bourdon comme délégué de la commune.*

**Nombre de voix :** Pour : 7 contre : / abstention : /

**6 – DESIGNATION D'UN DELEGUE AU S.M D'AMENAGEMENT DES BERGES DE LA MARE**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que par nécessité de service compte tenu de l'indisponibilité des délégués en poste et qui ne peuvent se rendre disponible, il y a lieu de désigner un nouveau délégué suppléant au SM d'aménagement des berges de la Mare.

Il propose aux membres du Conseil de bien vouloir s'exprimer sur la candidature de M. Daniel Bourdon, comme délégué titulaire suppléant au Syndicat Mixte d'Aménagement des berges de la Mare et d'en délibérer.

**Avis du Conseil :** *Le Conseil adopte la proposition du Maire et désigne Daniel Bourdon comme délégué de la commune.*

**Nombre de voix :** Pour : 7 contre : / abstention : /

**7 – MOULIN DE LA FAGE - PROJET DE CONVENTION AVEC LE LEP DE BEDARIEUX**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil du contact qu'il vient d'avoir avec M. Azéma, Professeur au LEP de Bédarieux qui dirige la section menuiserie.

Il a été convenu avec cet enseignant de réaliser le « Rodet », système hydraulique et tous les autres équipements à l'identique, de nature à faire fonctionner les meules de ce moulin.

Il indique que cet enseignant travaille d'ores déjà sur l'architecture de cet équipement et qu'il mettra au travail ses élèves dès la rentrée prochaine. Le moulin devrait être opérationnel au printemps prochain.

Il précise que ces travaux seront réalisés à l'initiative et sous la direction de M. Azéma par le LEP de Bédarieux dans le cadre d'une convention de partenariat avec cet établissement. Seuls les frais de matériaux nécessaires pour mener à bien ce projet seront à la charge de la commune.

Il propose aux membres du Conseil de bien vouloir l'autoriser à signer le protocole d'accord et à engager la dépense nécessaire à l'achat des matériaux.

**Avis du Conseil :** *Le Conseil se réjouit de cette décision et adopte les propositions du Maire.*

**Nombre de voix :** Pour : 7 contre : / abstention : /

**8 – PROJET DE REALISATION D'UN OUVRAGE SUR LE PATRIMOINE NATUREL DE ROSIS**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil du projet de Monsieur Massol, qui nous propose de réaliser un ouvrage recueil sur l'histoire et sur tous les événements qui au fil des ans ont jalonné notre commune.

Il précise que cette éminente personne, qui est un passionné du Caroux et qui a largement contribué à l'introduction du Mouflon du Caroux et à la protection et la valorisation du patrimoine architectural et environnemental de notre commune et bien au-delà, souhaite, compte tenu de son âge, laisser un témoignage au travers d'un ouvrage recueil, de toute son implication sur notre territoire et notamment sur le patrimoine naturel, culturel et culturel de la commune de Rosis.

Il indique que M. Massol est disposé à réaliser l'infographie et les articles de cet ouvrage (environ 90 pages) gracieusement et demande que le financement de l'édition de cet ouvrage soit pris en charge par la commune.

Il indique cependant que la commune n'est pas en capacité financière de réaliser un tel ouvrage et propose donc, avant de s'engager d'avantage dans ce projet et de procéder à la recherche d'éventuels partenaires, d'en connaître le coût.

Il demande aux membres du Conseil de bien vouloir examiner cette proposition et d'en délibérer..

**Avis du Conseil :** *Le Conseil bien qu'intéressé par cette proposition, ne pourra se prononcer que lorsque le montant de la dépense sera connu.*

**Nombre de voix :** Pour : 7 contre : / abstention : /

## 9 – HABITATION COMPEYRE - SIGNATURE COMPROMIS DE VENTE - FONDS de CONCOURS

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil qu'en date du 18 juin 2012 il a signé en présence de M<sup>o</sup> Bugli Notaire à Lamalou et de M<sup>o</sup> Estève, Notaire à Bédarioux le compromis de vente rédigé par ce dernier, de l'immeuble cadastré AC35 à Compeyre, d'une superficie de **44 ca** propriété de Madame Chantal Triquet demeurant à Béziers.

Il indique que le prix de l'immeuble est de **16 300,00€** frais de notaire compris et que l'acte authentique sera signé courant août 2012 auprès de M<sup>o</sup> Paule-Bugli Notaire à Lamalou.

Il précise que cet immeuble est destiné à accueillir les administrés de ce hameau dans une salle communale aménagée.

Il précise qu'après la signature de l'acte, il est envisagé dans un premier temps de raccorder cet immeuble au réseau d'alimentation en eau potable ainsi qu'au réseau d'assainissement collectif. Le raccordement au réseau électrique interviendra ultérieurement. Le bâtiment est actuellement assuré par la propriétaire jusqu'à la signature de l'acte.

Il demande aux membres du Conseil de bien vouloir l'autoriser à engager cette dépense et pour nous aider à la financer à solliciter les fonds de concours de la Communauté de Communes de la Montagne du Haut Languedoc à hauteur de 50% du montant de la dépense, soit **8 150€**

**Avis du Conseil :** *Le Conseil émet un avis favorable aux propositions du Maire.*

**Nombre de voix :** Pour : 7 contre : / abstention : /

## 10 -TOURBIERE DE LA LANDE - PROTOCOLE DE STAGE POUR QUATRE STAGIAIRES DU GRETA 34

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil de l'autoriser à établir un protocole pour l'embauche de quatre stagiaires du GRETA sous la responsabilité de René Magnaldi 1<sup>er</sup> adjoint de la commune, pour effectuer la formation de ces deux stagiaires du GRETA de Bédarioux dans le cadre d'un stage d'aménagement et d'entretien des rivières en vue d'effectuer des travaux de réhabilitation de la tourbière de la Lande sur le Plateau du Caroux pendant une durée de deux mois.

Il indique que cette zone humide que nous avons réhabilitée en 1999 présente des dégradations naturelles qu'il est nécessaire de corriger.

Il demande aux membres du Conseil d'autoriser le 1<sup>er</sup> adjoint à signer ce protocole d'accord avec le GRETA de Bédarioux, **tout en rappelant que ces travaux n'engagent en rien les finances communales.**

**Avis du Conseil :** *Le Conseil autorise le 1<sup>er</sup> adjoint à signer le protocole et tout acte afférent.*

**Nombre de voix :** Pour : 7 contre : / abstention : /

## 11 – CG 34 – RESTAURATION DU PONTON DE LA TOURBIERE PAR LES « RANDOS PISTEURS »

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil qu'en complément des travaux de réaménagement de la tourbière De la Lande sur le massif du Caroux les « randos pisteurs » du Conseil Général de l'Hérault vont effectuer dès le 2 juillet 2012 des travaux de restauration du ponton en bois pour lui assurer un meilleur ancrage afin qu'il puisse être utilisé en toute sécurité.

Il se félicite du travail déjà effectué par « les randos pisteurs » du Conseil Général de l'Hérault, qui ont restauré de façon exemplaire l'accès au plateau du Caroux à partir de Douch.

Il précise qu'à l'occasion de ces travaux, nous procéderons au remplacement des affiches d'informations qui figurent sur les panneaux implantés sur le ponton de la tourbière.

**Il rappelle que ces travaux n'engagent en rien les finances communales.**

**Avis du Conseil :** *Le Conseil approuve et prend acte de ces informations.*

**Nombre de voix :** Pour : 7 contre : / abstention : /

## 12 – PONT VIEUX d' ANDABRE – NOTIFICATIONS DE SUBVENTIONS

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que dans le cadre du projet de restauration de la 1<sup>ère</sup> tranche de travaux du « pont vieux d'Andabre », les services de l'Etat, pour nous aider à réaliser ces travaux, viennent de nous notifier au titre de la (DETR) l'attribution d'une **subvention de 56 438,13€** soit 50% du montant Hors Taxes qui s'élève à **112 876,25€**, soit **135 000,00€ TTC**.

Dès lors que toutes les subventions ont été notifiées, le plan de financement se définit ainsi qu'il suit =

- Conseil Général 34 = **30 000,00 €**
- Services de l'Etat (DETR) = **56 438,13 €**
- Service Ministère intérieur = **10 000,00 €**

Il propose cependant, afin d'alléger la part communale, dont le montant s'élève à **16 438,12€** de solliciter l'attribution de « fonds de concours » auprès de la Communauté de Communes de la Montagne du Haut Languedoc à hauteur de 50% du montant total soit **8 219,06€**

Il propose également, afin de préserver les finances communales, que le montant de la TVA qui s'élève à **22 123,75€** fasse l'objet, en attendant son règlement dans deux ans, soit d'une ligne de crédit, soit d'un emprunt à court terme.

Il demande aux membres du Conseil de bien vouloir l'autoriser à engager les formalités nécessaires pour solliciter **les fonds de concours, l'emprunt de la TVA** et le dossier des appels d'offres pour débiter cette première tranche de travaux.

***Avis du Conseil : Le Conseil prend acte de l'information et autorise le Maire à engager les formalités nécessaires pour financer ce projet et débiter les travaux de la 1<sup>ère</sup> tranche.***

**Nombre de voix :** Pour : 7 contre : / abstention : /

### **13- LE CABARET – INSTALLATION DE DEUX RALENTISSEURS DANS LA TRAVERSEE DU HAMEAU**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil de la mise en place récente de « **deux ralentisseurs** » dans la traversée du hameau du Cabaret sur **la D.180 e5**. Cet équipement a été mis en place par les services de l'Agence technique départementale du Conseil général de l'Hérault afin de sécuriser cette voie qui est particulièrement fréquentée et dangereuse.

Il indique qu'une signalisation adaptée sera prochainement mise en place, notamment par un marquage au sol sur les ralentisseurs et par l'installation de panneaux règlementant la vitesse à **30 km/h** dans la traversée du hameau.

Il indique également, qu'afin de sensibiliser les automobilistes et les inciter à réduire leur vitesse, qu'un projet de mise en place de ralentisseurs par marquage au sol sur la RD 922 dans la traversée d'Andabre est à l'étude et devrait être mis en place courant 2013.

***Avis du Conseil : Le conseil se satisfait de cette décision et prend acte de l'information pour sécuriser la traversée d'Andabre.***

**Nombre de voix :** Pour : 7 contre : / abstention : /

### **14 – DOUCH CESSION DE TERRAIN – INTERVENTION DU CONSEILLER GENERAL ET DU DEPUTE**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que, lors d'une entrevue qu'il a eu avec le Député Kléber Mesquida et Le Conseiller General Jean Luc Falip, il a évoqué l'acquisition par la commune d'une partie de parcelle de terrain propriété de la DERAFF (ex agence Foncière du Conseil Général de l'Hérault) pour construire un four banal communal.

Il indique qu'il a fait part à notre député du regret de ne pas avoir obtenu de l'agence, la possibilité d'acquérir la parcelle toute entière pour aménager le stand de tir à l'arc et la réalisation d'une aire de stationnement pour les utilisateurs du gîte communal.

Il précise que le Conseiller Général du Canton JL Falip, vient de nous adresser un courrier nous indiquant qu'il a interpellé M. Couttenier Directeur du Département foncier du CG lui demandant, que si rien ne s'y oppose, ses services acceptent de céder la totalité de la parcelle à la Commune de Rosis.

Il indique qu'il se félicite de cette intervention et demande aux membres du Conseil de bien vouloir émettre un avis sur cette éventuelle acquisition.

***Avis du Conseil : Le Conseil émet un avis favorable à cette proposition.***

**Nombre de voix :** Pour : 7 contre : / abstention : /

### **15- CCMHL - REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE A ANDABRE**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que le prochain Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Montagne du Haut Languedoc aura lieu **le 18 juillet 2012 à 18h00 à Andabre.**

Il précise que ce conseil sera suivi d'un dîner et qu'il a le plaisir d'inviter tous les membres du Conseil à y assister.

***Avis du Conseil : Le Conseil prend acte de l'information.***

**Nombre de voix :** Pour : 7 contre : / abstention : /

### **16 - RECENSEMENT D'AIRES DE STATIONNEMENT DE LA COMMUNE**

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil que force est de constater que certains de nos hameaux et villages ne disposent pas d'aires de stationnement suffisantes pour accueillir à la fois les véhicules des résidents et encore moins les visiteurs ou les randonneurs.

Il indique qu'une équipe municipale en charge de la voirie et de l'urbanisme a réfléchi sur le déficit crucial d'aires de stationnement qui affecte certains de nos hameaux. Ce constat les a amenés à examiner et à recenser des terrains proches des hameaux susceptibles d'accueillir le stationnement des véhicules. C'est le cas à Compeyre, hameau de 70 habitants, qui aujourd'hui ne dispose que de 5 places de stationnement avec emprise sur une place publique.

Il indique qu'il en est de même à Douch où la place du village est souvent occupée par des véhicules qui gênent le retournement d'autres véhicules.

Il précise qu'une partie de la parcelle E 261 propriété de l'Agence foncière, face au gîte communal, pourrait être utilisée pour accueillir notamment les véhicules des utilisateurs de nos gîtes communaux.

Il précise qu'il est intervenu auprès du 1<sup>er</sup> Vice-Président du CG 34, M. Kléber Mesquida, et de JL.Falip, Conseiller Général du canton. Ils viennent de lui faire part, par courrier, de leur intervention auprès du Directeur de la DERAFA (voir lettre jointe).

Il demande aux membres du Conseil de bien vouloir se prononcer sur les propositions ci-dessus évoquées.

**Avis du Conseil :** *Le Conseil émet un avis favorable à ces propositions.*

**Nombre de voix :** Pour : 7 contre : / abstention : /

#### 17 – DISSOLUTION DU SYNDICAT DE TELEVISION – REPARTITION FINANCIERE

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil que le Syndicat intercommunal de Télévision présidé par Mme le Maire de Graissessac auquel nous étions membre a été dissous conformément à la législation en vigueur après la signature de Mr Le préfet en décembre 2012.

Il précise que la présidente du Syndicat vient de nous fait savoir que malgré plusieurs relances de sa part et des services de la Sous -Préfecture de Béziers, le Trésorier de Bédarieux n'a toujours pas fourni aux services de l'Etat les éléments financiers nécessaires à la liquidation et à la répartition financière pour les communes membres.

Il indique que nous pourrions interpellier notre Trésorier à Lamalou, pour qu'il intervienne auprès de son collègue de Bédarieux afin que la part financière qui nous revient nous soit rapidement attribuée.

**Avis du Conseil :** *Le Conseil prend acte de l'information.*

**Nombre de voix :** Pour : 7 contre : / abstention : /

#### 18 - GÎTE ET REFUGE COMMUNAUX DE DOUCH – RENOUELEMENT D'EQUIPEMENTS EXISTANTS

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil qu'au hameau Douch nos hébergements locatifs, qui jouissent d'une excellente image de marque, nécessitent au fil des ans l'amélioration d'équipements permettant de conserver les différents labels de qualité décernés.

Il propose donc le remplacement du barbecue existant du Gîte communal, qui est particulièrement dégradé et qui risque d'entacher l'image de marque de cet hébergement. Le montant du remplacement de cet équipement s'élève à 450€.

Il indique aux membres du Conseil, que la hotte de la Cheminée qui équipe la Salle à Manger du Refuge Marcel Cèbe de par son état de vétusté, nécessite également d'être remplacée. Une nouvelle hotte, réalisée par M. Roussel du Cabaret, est désormais prête à être installée. Il y aura lieu de la mettre en place le plus rapidement possible (avant l'hiver).

**Avis du Conseil :** *Le Conseil émet un avis favorable à la proposition du Maire.*

**Nombre de voix :** Pour : 7 contre : / abstention : /

#### 19 – REUNION DE PRESENTATION DU PLU ( Plan local d'urbanisme)

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil de la réunion de présentation du PLU par M.Barjoud qui se déroulera **le mercredi 4 juillet 10h00** en mairie de ROSIS en présence des personnes publiques associées (PPA) : DDTM, CG34, DRÉAL, Chambres consulaires, Parc Régional, DRAC etc.

Merci à vous de **retenir cette date** et d'examiner les propositions formulées dans le courrier joint.

**Avis du Conseil :** *Le Conseil prend acte de l'information.*

**Nombre de voix :** Pour : 7 contre : / abstention : /

#### 20 - AGENDA DES FESTIVITES ET MANIFESTATIONS ESTIVALES 2012

**COMPEYRE** – le samedi 7 juillet 2012 à 19h00 – Comité des Fêtes Cours / Compeyre - Fête votive – dîner champêtre - tir d'un feu d'artifice.

**DOUCH** - le samedi 21 juillet 2012 à 11 h– Commune de Rosis - Inauguration du four à pain et journée du pain avec marché du terroir des marques « Parc Naturel Régional du Haut – Languedoc ».

**ANDABRE** – le samedi 28 juillet 2012 – Culture et Tradition – Estive d'oc -Pièce de théâtre Café du Commerce II.

**COURS** – le samedi 11 août 2012 à 19h00 – Comité des Fêtes Cours / Compeyre - Fête votive – Dîner champêtre.

**DOUCH** – le **Mercredi 15 août 2012** – **Association Couleurs Caroux**- Fête du village de Douch avec animation et expo Champêtre dans les rues du village.

**ANDABRE** – du **24 au 26 août 2012** – **Comité des Fêtes d'Andabre** - Fête votive - Dîner champêtre – Manèges - concours de boules.

**DOUCH** – le **dimanche 23 septembre 2012** – 8h 30 inscription **8ème Randonnée communale** sur le massif du Caroux.

**ANDABRE** - le **samedi 29 septembre 2012** – **Randonnée Communautaire GR Pays - Banissous**. (Réservée exclusivement aux délégués communautaires de la Communauté de Communes de la Montagne du Haut Languedoc et aux membres du Conseil).

***L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30.***



**Jacques MENDES**

**Maire de ROSIS**

**Adresse mail domicile: [ad.jacq.mendes@orange.fr](mailto:ad.jacq.mendes@orange.fr)**

**Adresse mail mairie: [mairie.rosis@wanadoo.fr](mailto:mairie.rosis@wanadoo.fr)**

**Tel. bureau: 04-67-23-60-73 mobile: 06-48-28-47-19**

**site internet: <http://www.rosis-languedoc.com>**



#### **DOCUMENT INTERNE**

***Bernard Delbos 2 porte à notre connaissance les informations suivantes :***

#### **Crédit d'études.**

- Le Conseil Général dispose de crédit et de moyens humains sur l'Urbanisme, notamment pour aider les petites communes . LE CAUE avec le CG34 ont tenu *un atelier des territoires* pour les élus et les professionnels, atelier intitulé « *Du projet de territoire au projet urbain* » . Nous y étions avec Nathalie Laurichesse, architecte de la Communauté.
- ROSIS, CASTANET, LE SOULIE- communes concernées par un nouveau PLU- pourraient « envisager » (entreprendre) une étude financé par le CG 34.
- Je propose qu'une étude soit menée sur la **question sanitaire dans l'urbanisme de montagne**.  
  
le sujet « AEP et assainissement » conditionne à 90% le PLU en milieu rural. Certains espaces, hameaux ou écarts, sont difficiles à équiper.
- Ce type d'étude préalable au PLU permettrait de favoriser une prise de conscience des élus et des personnes publiques associés.
- Etudes spécifiques menées en concertation avec la DDTM et l' ARS), créer des liens avec le SATESE sur l'expérimentation.
- Comment envisager une autonomie « performante » sur l'eau et l'assainissement en milieu montagnard .

(...)

#### **PADD :**

Suite au diagnostic de la commune (questionnements et enjeux) sur **le projet de développement durable** :

- Objectif : « construire » une démarche, établir des axes de développement : projets touristiques, projets d'habitats, projets d'équipements, projets paysages, projets patrimoines ...

Parmi quelques idées :- Prendre » prétexte » du classement UNESCO du « **chemin de St Jacques de Compostelle** » pour articuler une dynamique de développement (fil d'Ariane de la découverte, colonne vertébrale de l'aménagement, axe de développement patrimoniale, développement de l'accueil, etc...) Le CG 34 peut contribuer à cette réflexion d'études au sein du comité départemental du tourisme par exemple, via les réseaux liés à St Jacques de Compostelle.